

TARIFS 2017

(Applicables à compter du 2 janvier 2017)

TARIFS JOURNALIERS AFFERENTS A L'HEBERGEMENT

Hébergement Long Séjour

- Logement 1 pièce 65.59 € TTC
- Logement rénové ou supérieur à 30 m2 67.61 € TTC

Tarif pour un couple – 10%

Hébergement Aide Sociale (12 lits)

Tarifs fixés par le Conseil Général en date du 27/01/2016

- Chambre individuelle (personne de plus de 60 ans) 54.15 € TTC
- Chambre individuelle (personne de moins de 60 ans) 71.50 € TTC

TARIFS JOURNALIERS AFFERENTS A LA DEPENDANCE

**Fixés par le Conseil Général
Applicables au 01/02/2016**

- GIR 1 – 2 20.30 € TTC
- GIR 3 - 4 12.88 € TTC
- GIR 5 – 6 5.46 € TTC

PRESTATIONS ANNEXES

Facturation à l'unité

- Repas invité petit déjeuner 3.03 € TTC
- Repas invité déjeuner 13.71 € TTC
- Chambre invité (sans cabinet de toilette) 38.14 € TTC
- Chambre invité (avec cabinet de toilette) 45.78 € TTC
- Location salle de réunion (x jour TTC) 85.27 € TTC
- Forfait étiquetage du linge 57.18 € TTC

Facturation mensuelle

- Forfait blanchisserie 73.42 € TTC
- Abonnement mensuel de la ligne téléphonique 10.00 € TTC

DEDUCTIONS JOURNALIERES POUR ABSENCES

En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie 5.00 € TTC
En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation	Minoration du tarif hébergement du montant correspondant au forfait journalier hospitalier en vigueur soit 18 € dans un service de médecine ou chirurgie et 13.50 € en service de psychiatrie

RESIDENCE SAINT ANTOINE